

LES « ACTUALITÉS LOCALES AU CINÉMA »

## Charte et licence



LES  
ACTUALITÉS  
LOCALES  
AU CINÉMA

# LES ACTUALITÉS LOCALES AU CINÉMA

---

Une production de l'association : **IDÉtorial**

Idée originale : **François Stuck**

Retrouvez les « Actualités Locales au Cinéma » sur le site internet  
[www.les-actualites-locales-au-cinema.fr](http://www.les-actualites-locales-au-cinema.fr)

Tél. 06 144 20 531  
Courriel [contact@panoramatv.fr](mailto:contact@panoramatv.fr)

Adresse : **IDÉtorial**  
Les Fargues  
46350 Reilhaguet

Siège social : Les Fargues 46350 Reilhaguet

Siret : Parution au JO la 146e année.  
No 7 Samedi 15 février 2014

SIRET : 800 930 471 00019  
APE : 9499Z

Maj le 17/03/2016

# LES ACTUALITÉS LOCALES AU CINÉMA

---

Les « Actualités Locales au Cinéma » sont des reportages cinématographiques sur la vie locale, destinés à une diffusion en salle de cinéma puis sur internet.

L'association **IDÉtorial** a pour objectif la formation d'un réseau d'associations productrices des reportages cinématographiques des « Actualités Locales au Cinéma », dans l'esprit défendu par ce média. À cette fin, elle souhaite établir des liens formels entre ces associations.

Les associations qui désirent produire des ALC suivent les étapes suivantes :

1 – L'association candidate adhère à l'association **IDÉtorial**.

Le montant de l'adhésion à l'association **IDÉtorial** est de 250,00 € / an. Cette adhésion comprend notamment la licence qui permet à des personnes physiques ou morales de produire et de diffuser les « Actualités Locales au Cinéma ».

2 – L'association adhérente désigne entre 2 à 5 personnes pour assister à une journée de formation et d'échange, dispensée par l'association **IDÉtorial**, à Gourdon (46). Cette formation a pour objectif de donner les références indispensables en termes rédactionnels pour produire les **ALC**.

Le coût de la journée de formation est inclus dans le prix de l'adhésion. Reste à la charge du licencié les frais de déplacement et d'hébergement.

3 – L'association adhérente signe la charte éditoriale et technique qui définit l'esprit commun de réalisation des **ALC**.

## LA CHARTE

### LA CHARTE des « Actualités Locales au Cinéma »

La charte définit l'esprit dans lequel sont réalisés les reportages cinématographiques des **ALC**. En particulier, elle rappelle le principe d'indépendance éditoriale. La charte donne également des indications techniques de base.

#### Art 01 : La ligne rédactionnelle

Les « Actualités Locales au Cinéma » ou **ALC** se présentent sous forme de reportages cinématographiques sur la vie locale. L'objectif des **ALC** est de mettre en valeur les initiatives de la société civile. Les **ALC** donnent la parole aux personnes impliquées dans l'initiative en question.

La devise des **ALC** est : « Que se fait-il de bien près de chez nous ? ».

Les **ALC** abordent les sujets de façon à rendre explicites les motivations des personnes qui portent des actions et montrent de quelle manière ces actions sont mises en œuvre.

Les sujets couvrent tous les domaines de la société et privilégient les actions qui s'inscrivent dans le temps. Dans une moindre mesure la programmation pourra aborder des sujets événementiels.

Il est possible de donner la parole à des représentants politiques ou syndicaux dans le cadre du sujet. Mais les **ALC** ne peuvent en aucune façon promouvoir un parti politique ou un syndicat.

Les **ALC** ne sont pas des films promotionnels, ni de la publicité, ni du publi-rédactionnel.

Les **ALC** sont des reportages cinématographiques, dont le contenu éditorial est en cohérence avec les valeurs humanistes, de laïcité et de respect de la dignité humaine.

C'est un média indépendant.

#### Art 02 : L'indépendance éditoriale

L'association en charge de la production et de la diffusion des **ALC** doit garantir l'indépendance éditoriale des **ALC**. Cela implique une totale liberté des choix rédactionnels et de la diffusion en salle, tant au niveau des sujets à traiter que du montage final. Le montage final est de la responsabilité de l'association productrice.

#### Art 03 : Le comité de rédaction

L'association est dotée d'un comité de rédaction, composé d'au moins 2 à 3 membres de l'association. Ce comité décide des sujets à traiter et des axes de réalisation.

#### Art 04 : La forme

Les reportages cinématographiques sont un genre cinématographique. Le réalisateur des **ALC** est libre de la forme et du traitement « esthétique » des sujets, tout en prenant en compte qu'il n'y a pas de commentaire, ni de musique additionnelle.

Dans le reportage, l'élaboration du discours se réalise uniquement avec la parole des personnes interviewées et les sons directs liés au sujet. Ce parti pris de réalisation permet de mettre en valeur la parole des intervenants et de susciter une écoute attentive de la part du public.

Les « ALC » ont une durée comprise entre 5 et 6 minutes. Elles sont composées de :

- un générique de début fourni par l'association **IDÉtorial** ;
- un ou 2 sujets séparés par un jingle. Le jingle est fourni par l'association **IDÉtorial** ;
- une annonce optionnelle. Cette annonce d'une durée de 12 à 15 secondes permet de mettre en valeur un événement local. Cette annonce peut aussi être un message de prévention ;
- un générique de fin dans lequel figure en première ligne :

Les « Actualités Locales au Cinéma »  
d'après une idée originale de François Stuck  
**« le nom de l'asso locale » membre d'Idétorial**

En avant-dernière ligne : « Les Actualités Locales au Cinéma » à voir sur :

[www.les-actualites-locales-au-cinema.fr](http://www.les-actualites-locales-au-cinema.fr)

Un exemple de générique de fin est fourni par l'association **IDÉtorial**.

Le logo des **ALC** est incrusté sur toute la longueur du programme sauf sur les génériques de début et de fin.



## Art 05 : La définition technique

Une attention particulière est recommandée concernant la qualité de l'image et des entretiens filmés.

Le dispositif technique de la chaîne de production des **ALC** garantit la qualité technique de l'image et du son pour une diffusion en salle de cinéma. Ces recommandations techniques n'influencent pas la réalisation. Les reportages cinématographiques sont diffusés au cinéma, à partir d'un fichier informatique, après un encodage des reportages au format DCP.

Le système de prise de vue utilise des caméras ou des appareils photographiques dotés de capteurs grand format, Super 35 ou micro 4/3. La liste des appareils recommandés est en annexe de cette charte.

Le format de l'image captée est au moins de 1920x1080 en 25p. 50mbits/s. 4.2.0. 8 bits.

Les ambiances sonores sont, dans la mesure du possible, en stéréo.

La chaîne de post-production est d'une qualité au moins équivalente à l'image et aux sons originaux. Soit :

- DNxHD 120 pour Mediacomposer
- Apple ProRes 422 ou 422 HQ pour Final Cut
- Format natif pour Adobe Premiere
- Format natif pour Davinci Resolve

L'encodage DCP est réglé avec un débit minimum de 180 M bits/s.

#### Art 06 : La diffusion des **ALC**

L'association est implantée sur un territoire ou un bassin de vie. Les **ALC** sont diffusées dans au moins un cinéma implanté un même territoire. L'association responsable des **ALC** s'assure que les reportages sont intégrés à la séance de cinéma avant chaque projection de film.

Le cinéma garantit la bonne diffusion des **ALC**. L'association met à disposition gratuitement ces programmes.

Le renouvellement des **ALC** est mensuel et s'opère le premier mercredi du mois.

## LA LICENCE des « Actualités Locales au Cinéma »

La licence a pour objet de formaliser les relations entre l'association **IDÉtorial** et les associations adhérentes, dans le but d'animer un réseau de producteurs des **ALC**.

La licence est indissociable de la charte. Toutes deux forment le lien entre l'association **IDÉtorial** et les associations qui souhaitent produire et diffuser des **ALC**.

L'axe éditorial des **ALC** est « Que se fait-il de bien près de chez nous ? ».

La gratuité est le principe de base du partage des **ALC**.

L'association adhérente s'engage :

- à partager les contenus en mettant leurs réalisations sous une licence Creative Commons de type . Les **ALC** peuvent être intégrées, à titre gratuit, dans les pages internet des associations et des collectivités territoriales concernées qui le demandent ;
- à partager les fichiers DCP des reportages cinématographiques sur une plateforme d'échange pour permettre leur diffusion par les associations du réseau dans d'autres salles de cinéma ;
- à mettre en ligne les reportages cinématographiques sur le site internet : [www.les-actualites-locales-au-cinema.fr](http://www.les-actualites-locales-au-cinema.fr) et à alimenter l'espace du site qui lui est dédié ;

- à participer aux rencontres annuelles des **ALC** qui se tiendront à Gourdon (46). Chaque année seront organisées par l'association **IDÉtorial** *les rencontres des « Actualités Locales au Cinéma »* à Gourdon, dans le Lot. Ces rencontres seront l'occasion d'une projection au cinéma d'une sélection de reportages cinématographiques et aussi de débats thématiques autour de la vie locale, des actions de la société civile et des médias locaux.

#### Le financement des associations

L'association adhérente au réseau **IDÉtorial**, dans sa recherche de financement, peut faire appel à la commune et aux communautés de commune du bassin de vie où elle est implantée. Mais rien ne l'empêche de chercher également des partenaires privés qui ont une dimension locale.

Les demandes de subventions et de financement, adressées aux institutions départementales, régionales et nationales ainsi qu'aux partenaires privés à dimension nationale, sont faites par l'association **IDÉtorial**.

**IDÉtorial** fournit les éléments d'habillage, générique, logo et l'accès au site internet [www.les-actualites-locales-au-cinema.fr](http://www.les-actualites-locales-au-cinema.fr)

## Annexe

Liste des appareils de prise de vue recommandés au 31/01/2016. Cette liste est non exhaustive et peut évoluer. Les critères de choix se font sur la base de la taille du capteur, plein format, de préférence, et des codec d'enregistrement en CBR, 4.2.2 et au moins 50M Bits/s.

### Les boîtiers photographiques

#### Canon

- 5D mark II ou III ou boîtiers supérieurs dans la gamme.
- Objectifs de série L ou supérieure à diaphragme constant

#### Panasonic

- GH4
- Objectifs à diaphragme constant

#### Sony

- Alpha7 ou supérieur
- Objectifs à diaphragme constant

#### Caméras

- Arriflex Alexa
- Blackmagic type URSA
- C 100 mark II
- C 300 ou supérieur
- Objectif de série L ou supérieur à diaphragme constant
- Cion-RO
- Sony PMW-F55 ou FS5 et FS7